

AM 1
Preamble

Projet de loi n° 209

Amendement

Préambule (deuxième alinéa)

Dans la version anglaise du projet de loi, dans le deuxième alinéa du préambule, remplacer le mot « Société's » par le mot « company's ».

Commentaire :

Modification proposée par la Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale.

Permet que les deux occurrences de « société » en français dans cet attendu soient traduits de la même façon en anglais

Adopté